



*Saint Martin La méanne
Vallée de la Dordogne*

PAR CHEMIN MUNICIPAL

Octobre 2021

Bonjour à tous,

Il est, quelque part sur un vieux plateau, posé parmi les prés et les forêts que l'automne commence à roussir un village avec sa mairie, son école où résonnent encore les cris joyeux des enfants, une poste avec tous ses services, etc...

De nouveau arrivants, nombreux, réinvestissent ses hameaux ; des agriculteurs, au gré de leur évolution, redessinent ses paysages, où des coupes de bois laissent de larges éraflures.

Ce n'est plus un village d'hier (au grand regret de nostalgiques d'un long passé parfois idéalisé), ce n'est pas encore un village de demain (mais de quoi sera fait demain ?), c'est un village qui se bat pour exister dans la réalité d'aujourd'hui : pareil (pas tout à fait quand même) à d'autres, ceux d'en face en Xaintrie, ceux de la vallée qui s'ouvre au-delà du dernier des grands barrages de la Dordogne.

Ces villages, un jour, se sont regroupés (on se sent plus fort ensemble face à toutes les obligations nouvelles), bon gré, mal gré, au sein d'une intercommunalité.

De la disparité de tous ces habitats, certains souhaitent que naisse l'uniformité, d'où de nombreuses incompréhensions.

Bientôt, en 2026, mais déjà en projet, la régie d'eau potable va échapper à ce village qui pense que pomper l'eau dans la Dordogne et la remonter sur le plateau à grand renfort d'énergie n'est pas forcément une bonne idée....

Mais ceci est une autre histoire que nous ne manquerons pas de vous faire vivre dans les prochains numéros.

En attendant, bonne lecture à toutes et à tous et bien évidemment, toute ressemblance avec la réalité de Saint-Martin-La-Méanne ne peut être que fortuite....

Christian Pair

PS : Une pensée pour tout le personnel (professionnels et bénévoles) du centre de vaccination d'Argentat qui ont bien œuvré pour vacciner un maximum d'entre nous.

MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / fax : 05.55.29.28.48 / Service technique : 06.75.02.93.56 / email : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr / site internet : www.stmartinlameanne.fr/



Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

Bons moments de l'été et du début de l'automne

Ces bons moments n'ont pu s'organiser que grâce au travail des bénévoles des associations. Merci à tous ceux qui ont le souci de faire vivre notre commune et de proposer des temps d'enrichissement mutuel.

- Le 4 juillet, l'été s'ouvrait avec la 25ème Fête du Livre, organisée par l'Amicale laïque. Ce fut une belle fête, très conviviale. Les auteurs retrouvaient le plaisir de dialoguer avec leurs lecteurs ; l'exposition "Pétition visuelle pour le climat", prêtée gracieusement par l'association "Nuage Vert" d'Argentat, appelait à la réflexion sur cette question importante.



- Un 14 juillet pluvieux mais qui n'a pas empêché une belle soirée marquée par le feu d'artifice et deux concerts : Les Singlar Blou et le groupe Corto Maltese. L'animation de la soirée a été assurée par les associations 200% fiesta, Santa Martina et SMCL.



- Le 24 juillet, pour la première fois dans notre village était organisé un stage autour du chant et de la voix. Christine Box et l'association ALCAL, en partenariat avec la mairie avaient réuni une quinzaine d'artistes professionnels et amateurs. Objectif : en une semaine, finaliser un concert de grande qualité... But atteint : grands airs d'opéras et œuvres contemporaines diverses ont résonné sous les voûtes de l'église devant un public conquis et enthousiaste. Succès unanime qui devrait conduire à une nouvelle édition de ce stage en 2022.



- Le 11 Août, ce fut le rendez-vous annuel de l'association Mille Sources et Haute Dordogne avec le Quatuor Zahir, qui a proposé de nous amener « D'un continent à l'autre » avec Debussy, Dvorak, Ravel, Gerschwin, Bernstein, Piazzolla ...

Un grand moment de bonheur dans l'église...





- Un temps de petit chantier partagé avec la rénovation d'un mur en pierre sèche.

La mairie avait été interpellée par des personnes amoureuses du patrimoine bâti à propos des murs de nos chemins communaux qui s'abîment. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt dans le précédent « Par Chemin », un petit groupe a été initié par Marc Fanthou à la rénovation des murs en pierres sèches. Petit chantier participatif qui ne demande qu'à être renouvelé et développé....

- 7 octobre 2021 : la municipalité, l'école, le comité de la Corrèze du Mouvement de la Paix célébraient ensemble la Journée Internationale de la Paix de l'ONU, autour du Ginkgo biloba, arbre symbole de la Paix, puisque ce fut le premier arbre que l'on vit repousser à Hiroshima, au Japon, après le terrible bombardement atomique de 1945. La municipalité planta cet arbre à Saint-Martin en 2012.

Anaïs, Célestine, Corentin, Djénéba, Emma, Hermione, Jade, Lévana, les deux Louis, Marius, Mathilde, Robin et Thalia ont accroché dans l'arbre les fruits de leurs réflexions sur la paix, pour que le monde vive en paix et pour que les conflits cessent. Allez lire ces feuilles volantes : *“il faudrait s'écouter”, “il faudrait être respectueux des pensées de chacun”, “il faudrait s'entraider”, “il faudrait arrêter de se chamailler et de se bagarrer”, “nous devrions ne pas être raciste”, “il faudrait être égaux”*. A méditer par les adultes que nous sommes. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le rappelle : *“Il faut que nous avancions sur la voie de la paix comme si nos vies en dépendaient. Parce qu'elles en dépendent bel et bien.”*



Les projets financés par le plan de relance



La crise COVID apparue en 2020 a pénalisé notre économie, aussi pour la relancer, notre gouvernement a dès Septembre 2020 initialisé un plan de soutien à l'investissement local. Dans le cadre de ce plan dénommé "RELANCE" et qui met l'accent sur l'aspect écologique des investissements, la commune a pu bénéficier de subventions pour mettre en place 3 projets.



- **La sécurisation et la modernisation de notre réseau d'eau potable**

Ce projet d'un montant prévu de 49 000 € TTC bénéficiera d'une subvention de 11 500€ du plan gouvernemental et il comprend 3 actions principales :

- Le remplacement des lourds capots fonte des châteaux d'eau par des capots inox
- La mise en place de chlorateurs dans les châteaux d'eau afin de garantir la qualité bactériologique de l'eau distribuée
- L'optimisation du réseau en interconnectant la ressource en eau de SOUMAILLE avec le réseau principal afin de nous aider à mieux faire face aux difficultés d'approvisionnement en eau lors des périodes estivales.

- **La réfection totale de la station de traitement des eaux usées de LA BORIE**

Le coût des travaux s'élève à 39 360 € TTC et nous bénéficions d'une subvention "RELANCE" de 1 613 €. Le CPIE de la Corrèze a conseillé l'installation d'une fosse coco. Le montant des travaux a dû être revu à la hausse. L'appel d'offres a été lancé à la fin du printemps. L'entreprise Pouget a été retenue pour la réalisation des travaux. Elle est en attente de la réception de la fosse. Les travaux pourront alors commencer mais le beau temps est une condition indispensable. Si la fosse n'est pas disponible avant les pluies de l'hiver, les travaux seront repoussés à la première période sèche 2022.

- **La réfection et l'isolation de l'appartement situé au 1er étage de la Mairie**

Le coût des travaux est estimé à 40 600 € TTC, et il bénéficiera d'une subvention 10 560 € dans le cadre du plan "RELANCE" à laquelle s'ajoute une subvention de 9 900 € du Conseil Départemental. Le diagnostic énergétique a été rendu à la fin de l'été et a permis de lancer sereinement les consultations auprès des différents corps de métiers (électricien, plaquiste, peinture).

Nous profiterons de la présence du peintre pour **rafraîchir la salle de classe**.



Les autres travaux en cours

Le programme des autres travaux se poursuit :

- **Les travaux de voirie** ont débuté. Le marché public a été lancé courant septembre. L'ouverture des plis a permis de retenir l'entreprise Devaud TP de Brive -La- Gaillarde. Les routes du Seyt, de Vezat, de la Moncétie, de Pouzol seront traitées avec de l'enrobé. La route de Vezat au Chazal sera traitée avec du point à temps. Le route de Roumegoux sera améliorée sur les passages les plus difficiles (400 mètres). C'est donc plus de 152 226 euros qui seront investis dans l'amélioration de

notre réseau routier. Les ouvriers communaux ont préparé le chantier en élaguant le long de ces routes afin de faciliter le passage des engins. 10 000 euros de subventions ont été attribuées par le département au titre de la dotation annuelle voirie.



**CORREZE**
LE DÉPARTEMENT



- **A l'église** la première tranche des travaux tire à sa fin : les moteurs des cloches sont changés et l'étanchéité du passage des anciennes cordes est assurée. Le maître verrier est en plein travail pour la rénovation des vitraux. La rénovation de la porte est programmée d'ici la fin de l'année. En 2022 nous nous engagerons dans la deuxième tranche de travaux qui concernent la lutte contre l'humidité qui rentre dans l'église par les murs. Cette deuxième tranche est comme la première subventionnée à 60% au titre des aides contractualisées avec le département de la Corrèze.

Une possible évolution à venir dans la collecte des déchets

Les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères sont de plus en plus élevés du fait du renchérissement des prix des carburants et de leur incinération. Le traitement de ces déchets représente également un atout majeur pour notre planète. Pour éviter des augmentations de la taxe ordures ménagères et développer le tri sélectif, la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne étudie, en liaison avec les communes de son territoire, une adaptation de la collecte des ordures ménagères en mettant en place des Points d'Apport Volontaires.



La collecte par PAV consiste à mettre en place dans quelques endroits judicieusement choisis (facilités d'accès,...), un container avec ouverture par badge personnalisé. Chacun pourra ainsi déposer ses ordures ménagères dans tous les containers installés sur le territoire intercommunal et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne sera plus calculée au prorata de la taxe foncière comme aujourd'hui mais au réel selon le nombre de dépôts effectués.

Dans les communes où un tel dispositif a été mis en place, comme par exemple à MONTFLANQUIN dans le Tarn et Garonne depuis 2020, il a été constaté une très nette augmentation du tri et une baisse conséquente du poids des ordures ménagères déposées.

COM/COM MONTFLANQUIN	2017	2020
Tonnage ordures ménagères	4 300	1 839
Tonnage verre	727	816
Tonnage papiers	341	591

Ils ont ainsi pu éviter toute augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et leur projet initié depuis 2015 est aujourd'hui bien accepté par l'ensemble des habitants.

Pour notre commune, le projet devrait s'étaler sur 2 ou 3 ans avec un effort particulier à faire sur la communication. Le choix et le nombre des sites d'implantation des PAV reste bien sûr à définir en liaison avec la Com/Com et les habitants de Saint-Martin-La-Méanne.

La GEMAPI, quésaco ?

GEMAPI est un sigle signifiant Gestion Des Milieux Aquatiques et Prévention Des Inondations.

En quoi nous concerne-t-elle ? Cette gestion est devenue une compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018 et elle va donner lieu à la perception d'une taxe sur les impôts fonciers (la case est déjà prête) ;

Elle a pour but de s'occuper des cours d'eau, petits et grands, des plans d'eau et des zones humides de notre territoire, afin de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations. La commune s'est d'ores et déjà emparée du sujet en œuvrant pour la restauration de la zone humide du ruisseau de Magnac (voir l'article dans le bulletin précédent). Elle n'a pas de rapport direct avec la gestion de l'eau potable.

Concrètement, notre commune est rattachée à un technicien rivière de la Com/Com Ventadour-Egletons-Monédières (il a déjà travaillé sur le Doustre et ses affluents).



Les réflexions qui s'initient

- La commune, comme 18 autres, a adhéré à la démarche de la Com/Com concernant **l'accueil de nouvelles populations**. Quatre personnes ont accepté d'être « ambassadeurs de l'accueil » sur notre territoire. Il s'agit de Lotte Jauilhac, de Keith et Marion Platts, d'Aurélié Mons. Elles participeront le 8 Novembre à une réunion organisée par l'intercommunalité permettant aux ambassadeurs des différentes communes d'échanger sur les outils mis en place pour mieux accueillir.
- La commune souhaite s'engager dans **l'arrêt de l'éclairage nocturne**. Un temps de travail avec la FDEE (Fédération Départementale d'Electrification) est d'ores et déjà prévu pour clarifier la démarche à suivre. Rappelons que la précédente municipalité avait lancé une enquête auprès de la population concernant ce choix. Les personnes qui ont répondu sont, dans leur grande majorité, favorables à cette décision.
- Karine Bouyges, cantinière, aimerait travailler **sur la découverte de menus venant d'autres horizons**. Si vous voulez faire découvrir vos traditions culinaires et les partager, merci de le faire savoir auprès du secrétariat. Nous prendrons alors contact avec vous.

Une bonne rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2021-2022 a vu la classe unique confortée.

Ce sont aujourd'hui 14 enfants qui sont accueillis par Julie Lemay, enfants de Saint-Martin-La-Méanne et de Saint-Martial-Entraygues. L'effectif des CP est de 4 élèves présents. Le ramassage scolaire a pu être rétabli pour les familles qui en ont exprimé la demande. Ce sont les villages de Soumaille et d'Aussoleil qui sont à ce jour desservis par le bus.

Les projets ne manquent pas. L'école est toujours labellisée Ecole en Démarche de Développement Durable et Génération 2024 en lien avec les jeux olympiques de Paris 2024. Cette année, un cycle d'escrime sera pratiqué tout au long de l'année. Un séjour sportif est également prévu à Bugeat en fin d'année. Un projet artistique sera mené avec la ligue de l'enseignement (FAL19) et l'association « Dordogne de Villages en Barrages » sur une portion de chemin communal qui traverse le bourg.

Enfin les menus sont de plus en plus issus d'une agriculture biologique et locale. C'est bien plus de 50% de produits qui sont issus de cette dernière.

Le ramassage scolaire a aussi été revu pour l'école maternelle de La-Roche-Canillac. Les tout-petits prennent aujourd'hui le bus en un point unique de ramassage devant la mairie et sont amenés directement à l'école maternelle intercommunale de La-Roche-Canillac. Le temps de transport a été ainsi fortement réduit passant de plus de 45 minutes à 15 minutes.

Avis aux amateurs de lecture qui ne peuvent se déplacer

Suite à la présentation du bilan de la médiathèque en conseil municipal, Francine Zeyen a proposé son aide à Lotte Jauilhac, en charge de la médiathèque : elle peut porter des livres, revues, CD ou DVD au domicile des lecteurs qui rencontrent des difficultés pour organiser un déplacement les jours d'ouverture de la médiathèque.

N'hésitez pas à contacter Lotte si vous êtes intéressé(e-s) au **05 55 20 01 35** ou par mail à smartinlameanne.bibliotheque@orange.fr



Petit rappel de la réglementation des puits

Cette année, la commune a été informée d'un cas de leptospirose contractée via l'eau d'un puits personnel.

De nombreuses personnes aujourd'hui se posent la question de l'utilisation de leur puits d'où un rappel de la réglementation.

Le [décret 2008-652 du 2 juillet 2008](#) impose à tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique (prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³/an - voir [article R.214-5 du Code de l'environnement](#)) de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. C'est donc une obligation réglementaire, que l'ouvrage soit existant ou en projet, utilisé ou non, et ce même s'il est déjà déclaré au titre du code minier.

Les eaux de « puits » sont considérées comme non potables car non contrôlées et présentent un risque majeur à court terme : le risque microbiologique.

Le retour d'eau est un phénomène physique à éviter. L'article R 1321-57 du Code de la Santé Publique précise « *Les réseaux intérieurs ne doivent pas pouvoir du fait des conditions de leur utilisation, notamment à l'occasion de phénomènes de retour d'eau, perturber le fonctionnement du réseau auquel ils sont raccordés ou engendrer une contamination de l'eau distribuée* ».

La séparation des réseaux est donc un impératif : toute interconnexion entre un réseau alimenté par l'eau d'une ressource privée (puits, forage, eaux de pluie collectée en aval des toitures) et le réseau public d'adduction d'eau potable est interdite. Les réseaux doivent être clairement identifiables et physiquement disjoints. Afin de prévenir les phénomènes de retour d'eau sur le réseau public, la mise en place d'un dispositif de disconnexion agréé est indispensable, tout en sachant que la grande majorité des clapets anti-retour n'assurent pas une protection suffisante.

En référence à la circulaire interministérielle du 9 novembre 2009, des contrôles des installations intérieures peuvent être réalisés par l'exploitant du réseau public chez l'ensemble des abonnés du service d'eau qui utilisent une ressource alternative.



Une offre de services à Marcillac

Le saviez-vous ?

L'Etat, désireux d'offrir un accès aux services publics à toute la population, a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services** dont certains sont portés par La Poste.

Ainsi le 1^{er} avril 2021 la Maison de Services Au Public de Marcillac-la-Croisille a été labellisée **France Services**.

Qu'est-ce que cela change ?

- Un point numérique en libre accès (internet, imprimante, scanner...)
- Un agent entièrement dédié **France Services** pour vous accompagner
- Un espace de confidentialité

Quels services publics ?

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Assurance retraite (CARSAT)
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Intérieur (Permis de conduire, Cartes grises, Pièces d'identité...)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Pôle Emploi
- La Poste

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Mercredi
9h00 - 12h00 sur rendez-vous